



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



Dangers

Maladies suite à la libération de fibres d'amiante (amiante, substance nocive selon l'art. 14 OPA annexe 1)

Définition de l'amiante – Situation initiale

- L'amiante est un terme désignant un groupe de fibres minérales naturelles. Elles sont résistantes à la chaleur et aux acides et ont une grande résistance mécanique;
- **Interdiction:** depuis 1990, il est interdit en CH de fabriquer ou d'introduire des produits/objets contenant de l'amiante;
- **Maladies provoquées par l'amiante:** sont un problème à prendre au sérieux;
- **État actuel:** il y a toutefois encore d'innombrables vieux bâtiments et installations techniques contenant de grandes quantités d'amiante – souvent même non identifiées





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)

A quelles fins était utilisé l'amiante?

- À partir de 1930 environ: largement utilisé dans l'industrie et la technique;
- Pendant des décennies, **l'amiante était considéré** comme un matériau extrêmement polyvalent, doté de qualités inégalées pour de nombreux produits;
- Étaient utilisés dans des **plaques**, des **treillis** ou des **pièces coulées** pour la protection incendie et l'isolation thermique, pour les **garnitures de frein** et **d'embrayage** dans la construction automobile et dans des **joints d'étanchéité** capables de résister à de fortes contraintes thermiques ou chimiques;
- Propriétés: l'amiante résiste à des températures atteignant 1000°C et à nombreux produits chimiques.



Risque pour la santé

- Si les **poussières fines d'amiante** pénètrent dans les alvéoles pulmonaires **par inhalation!**
- Lorsque les fibres mesurent plus de 5 micromètres de long. **Jusqu'à 40 années peuvent s'écouler** entre l'inhalation des fibres et l'apparition de la maladie;
- Déterminant pour le risque personnel: le nombre de fibres bio résistantes présentes dans les tissus pulmonaires. **Le risque augmente avec la concentration de fibres dans l'air respiré et avec la durée d'exposition.**





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



* Les travaux avec des produits à base d'amiante faiblement agglomérés sont très dangereux. En effet, ces produits peuvent facilement libérer des fibres, d'où une concentration importante de fibres dans l'air.

- Corporate Real Estate Management (CRE-ORE)
- FM (ISS Suisse SA)
- GSA Becker SA (pour analyses de matériaux)
- Entreprise de désamiantage (selon CFST 6503)



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



Assainissement: urgence

L'assainissement est nécessaire lorsque des matériaux contenant de l'amiante présentent un risque pour la santé. L'urgence du désamiantage dépend de différents paramètres. **Une grande urgence est nécessaire ...**

Pour toutes formes d'amiante faiblement aggloméré car des fibres s'en détachent facilement. Il faut également observer:

- si la surface du matériau est endommagée;
- s'il est soumis à des contraintes physiques ou thermiques et
- si des personnes y sont exposées directement/indirectement
- Utilisation des locaux: la nécessité d'un désamiantage est supérieure dans les locaux utilisés régulièrement!



Produit à base d'amiante "**faiblement agglomérés**"

- Des fibres d'amiante s'échappent facilement du composite, ce qui se traduit par des concentrations élevées de fibres dans l'air.
Recommandation: procéder à l'élimination des ces applications sans délai.



Produit à base d'amiante "**fortement agglomérés**"

- Pour qu'un grand nombre de fibres soit libéré, un traitement mécanique est généralement nécessaire (fraisage, perçage, ouverture, découpe, etc.). De tels travaux sont à proscrire.



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



Assainissement: degrés d'urgence

I-ORDONNER

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement
- Prendre évent. des mesures temporaires/d'urgence
- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air¹

II-RECOMMANDER

- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans
- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air¹

III-PRENDRE NOTE

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Explications

- **I:** La situation requiert en principe un assainissement immédiat. Tant que l'assainissement n'est pas terminé, il faut, le cas échéant, prendre des mesures temporaires afin d'éviter toute contamination par de l'amiante. Lorsque l'on constate une concentration supérieure à 1'000 LAF/M3 d'air (lfibres d'aimante pouvant pénétrer dans les alvéoles pulmonaires) ➔ procéder sans délai à un assainissement et prendre des mesures d'urgence
- **II:** Un assainissement immédiat n'est pas absolument nécessaire. Par "incident particulier", on entend tout dommage (causé par exemple par l'eau ou le feu). Lorsqu'un tel incident se produit, il faut déterminer la qualité de l'air (voire aussi degré d'urgence I)
- **III:** Différence avec le degré II – les réévaluations périodiques ne sont pas nécessaires



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



Responsabilités pour l'assainissement (selon la directive CFST 6503)

1 Entreprise de désamiantage (titulaire)

- Responsable de Safety (ST&PS) pour ses employés

2 Propriétaire du bâtiment¹

- Responsable de la sécurité des utilisateurs du bâtiment

3 Organes d'exécution/de la construction

- Surveillance et contrôle des travaux de désamiantage

4 Suva

- Haute surveillance pour la protection des employés

¹Les propriétaires immobiliers sont tenus de

- Préserver toutes les personnes qui séjournent dans leurs bâtiments des dommages et des risques;
- Remettre et maintenir en bon état les locaux loués en vertu du droit de bail;
- Analyser les matériaux pour lesquels une suspicion existe et établir s'ils contiennent de l'amiante floqué ou autres matériaux à base d'amiante



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)



Revêtements de sols et parois amiantés

Beschaffenheit, Verwendung & Sanierungsbedürftigkeit

- Les revêtements de sol et parois multicouches ont été fabriqués en partie avec de l'amiante, en particulier entre 1970 et 1982 ;
- Les dalles d'amiante vinylique étaient des revêtements de sol très courants entre 1950 et 1970. Très difficile à distinguer des revêtements de sol en linoléum/PVC (Fig. 1 : pas de danger immédiat en travaillant sans détruire ou endommager les dalles ; 1 mm de profondeur n'est pas encore un danger !)
- Normalement, le revêtement contenant de l'amiante a une structure à trois couches, la couche inférieure contenant jusqu'à 90 % d'amiante ;
- Seule une analyse permet de déterminer si un revêtement contient de l'amiante ;
- Besoin d'assainissement : si elle est endommagée jusqu'à la couche d'amiante ou si les bords se sont détachés et dépassent du sol.





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de l'amiante" (057)

Exemples: coussins pour circonscrire les incendies



Exemples "Swisscom"

